

Complétion demande Cas-par-Cas

Référence du dossier : 004138/KK P

Rappel de la demande de Complément: *« Bonjour, Pouvez-vous me donner la capacité de production de votre centre de compostage. De plus au 6.5 du cerfa vous notez que vous mettrez en œuvre les mesures préconisées par le parc naturel régional du Verdon et la DDT. Hors celles-ci ne sont pas décrites dans le dossier pouvez vous décrire et vous engager aux mesures préconisées au 6.5 du cerfa ? »*

Ce document vise, avec l'étude réalisé par Tereo, et une note paysagère rédigée par Terre et Lac, à répondre aux interrogations de l'autorité environnementale.

I. Capacité de production du site :

Voici les chiffres concernant le centre de compostage de Puimoisson : 7300 tonnes de déchets entrant et 3500 tonnes de compost créées par année.

II. Mesures environnementales

Dans la partie 6.1 du cerfa Cas-par-cas, à la question : **« Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?**

Nous avons répondu qu'une étude d'incidence étant en cours de réalisation par le PNR du Verdon. Cette étude n'étant pas encore finalisée, nous avons souhaité missionner Téréo pour réaliser une analyse bibliographique afin d'identifier avec la bibliographie les risques liés à la faune et la flore. Le travail de Téréo nous permet d'avancer que, en ayant conscience des forts enjeux liés aux différentes zones, le site ne présente peu ou pas d'enjeux par l'activité réalisée depuis 2005 (voir partie 4 Conclusion du rapport de Téréo) et de la taille du projet.

L'installation du bâtiment photovoltaïque n'aurait donc peu ou pas d'impact sur le site, surtout si la partie 5 Vigilances du rapport est suivie, avec une réalisation des travaux en dehors des périodes à enjeux pour l'avifaune locale, par exemple en dehors des mois dédiés à la nidification de l'outarde canepetière.

Ainsi, bien qu'aucune réelle mesures ERC (6.5 du cerfa de la présente demande) n'aient été préconisées par le PNR ou la DDT, la gestion des EVEC durant la phase travaux et le calendrier des travaux (démarrage en automne) seront appliqués sur le dossier afin de diminuer les impacts les espèces potentiellement présentes à proximité du site.

III. Intérêts du projet

Nous nous permettons de rappeler dans cette courte notice les intérêts du projet :

- Un projet permettant la préservation/l'amélioration de la qualité du compost sur un site exploité depuis 2005, un besoin soulevé par le propriétaire de la société O4 Recyclage qui exploite le site ;
- Un projet photovoltaïque d'une puissance conséquente sur un foncier **artificialisé/pollué**, qui permet la double activité de production de compost couplée à une production d'électricité locale ;
- Un projet de taille raisonnable pour une telle puissance, distant des habitations, dissimulé par des espaces boisés empêchant sa perception de puis des sentiers/chemins de randonnée éloignés du site ;
- Avec une production électrique annuelle d'environ 7 600 MWh, le projet permettrait théoriquement de répondre à la consommation électrique annuelle de 1600 foyers.